

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures 00

Date de convocation :

03 juillet 2020

Date d'affichage :

06 juillet 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Remboursement frais
kilométrique avec
véhicule personnel.

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne,
WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard,
SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel

Secrétaire de séance :

Mme ARIES Fabienne

Madame le Maire informe le conseil municipal que le véhicule de la commune n'est plus en état de marche. Les employés de la commune sont amenés à utiliser leur véhicule personnel.

Pour cela il est nécessaire de rembourser les frais kilométriques à chacun de ses employés en fonction de la puissance de leur véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de rembourser les frais kilométriques des employés communaux aux conditions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Saint-Gaudens

Le 15 juillet 2020

Publié ou notifié le

Fait à BARBAZAN

Le 13 juillet 2020
Le Maire